

**Affaire n°2017 - 088****PREMIERE REPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2018**

Dans l'attente des derniers arbitrages sur les attributions des montants définitifs des subventions, il convient dès maintenant, de répartir une première enveloppe afin que les associations puissent fonctionner de façon normale au cours du premier trimestre 2018.

Ces attributions s'avèrent nécessaires dans le cadre de la poursuite de l'action des associations de la Commune.

Le Maire propose donc d'attribuer à titre d'avance sur les montants définitifs, les subventions telles qu'elles sont détaillées dans le tableau ci – après.

Art.	Dépenses	Pour mémoire BP 2017	Montant de l'avance de subvention
	<b>Subventions de fonctionnement aux organismes publics :</b>	<b>1 565 000</b>	<b>800 000</b>
<b>657361</b>	Caisse des Écoles	65 000	50 000
<b>657362</b>	Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)	1 500 000	750 000
<b>6574</b>	<b>Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes :</b>	<b>225 400</b>	<b>67 620</b>
	Amicale Laïque Narassiguin Section Volley	12 000	3 600
	Ass. Football Club Pannonais	70 000	21 000
	CASEC rivière des roches	31 000	9 300
	COSEM	55 000	16 500
	Karaté Shoto Club de Bras-Panon	9 000	2 700
	Jeunesse Sportive Pannonaise	15 000	4 500
	Tennis club Bras - Panon	10 000	3 000
	Vélo Club de l'Est (V.C.E.)	23 400	7 000

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la première répartition des subventions aux associations pour 2018.

Le Maire,  
  
Daniel GONTHIER.